

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 19 mars 2026**OBJET :****5/ FINANCES****5.2/ Remboursement anticipé d'emprunts****Délibération n° 2026 017 BUR**

Sept administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires (CNL),
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- M. Régis ROY, Directeur clientèle,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

Le nombre de membres de Bureau présents ou représentés s'avérant au moins égal au 2/3 de celui des membres ayant voix délibérative, le Bureau peut valablement délibérer.

Monsieur Bertrand OLLIVIER préside cette réunion.

Madame Cindy SCHMITT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nous vous proposons un remboursement anticipé partiel de 94 790.25€ concernant 7 ventes.


Les intérêts courus non échus et les éventuelles pénalités ne sont pas comprises dans ces montants.

Les remboursements seront réalisés lorsque les ventes seront réalisées.

Pièce jointe en annexe : détail des remboursements

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- **à rembourser partiellement par anticipation les contrats de prêts détaillés en annexe, avec les intérêts courus non échus en sus,**
- **à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières à ce sujet**
- **à régler les dépenses afférentes.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ	
Chaumont, le 19 mars 2026	 Le Président Bertrand OLLIVIER